

# DOSSIER D'INSCRIPTION AUX CONCOURS OU EXAMEN PROFESSIONNEL

Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

## A- Intitulé exact du Concours/Examen :

Intitulé exact du concours/examen (Grade) : \_\_\_\_\_

Spécialité \_\_\_\_\_

de l'année 20\_\_\_\_\_

CONCOURS\* :  Externe

Interne

Réservé

sur Titres

sur Épreuves

\*Cochez les cases correspondantes

CONCOURS PROFESSIONNEL

EXAMEN PROFESSIONNEL

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée, relative à l'information, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire (articles 34 et suivants). Elle garantit un droit d'accès et, le cas échéant, de rectification pour les données vous concernant, auprès du service organisateur du concours.

## Cadre réservé au service "Examens & Concours"

Cachet d'arrivée

Remise AR

Contrôle





# A C O N S E R V E R



**Vous trouverez des informations complémentaires sur les sites Intranet et Internet du CHU de Montpellier:**

**INTRANET** [Accès rapides/Ressources Humaines/ Examens et Concours](#) ou [Ma vie PRO](#) / [⇒ Ma carrière](#) / [⇒ Examens et concours](#)

**INTERNET** [www.chu-montpellier.fr](http://www.chu-montpellier.fr) : [/Travailler au CHU - Examens et Concours](#) - [Concours hors paramédicales](#)

[Dossiers d'inscriptions /Notices explicatives – RAEP /Résultats](#)

**L'accès aux documents administratifs** (*Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée ; loi n° 79-587 du 11 juillet 1979*)

Les candidats ayant participé à des épreuves écrites peuvent demander la reprographie de leurs copies ou la consultation de celle-ci dans les locaux de l'Administration. Il est signalé qu'aucune annotation des correcteurs ne figure sur les copies.

Pour accéder à ces documents, il convient de formuler une demande écrite au service organisateur du recrutement.